



Décision n° 00002^v /Portant mise en place d'une commission administrative,
chargée de l'audition des cadres de l'ARMP

.....
Le Directeur Général,

Vu la Constitution ;

Vu le décret D/2014/167/PRG/SGG du 20 janvier 2014 du 22 juillet 2014 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG du 20 janvier 2014 du 22 juillet 2014 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret D/2014/220/PRG/SGG portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;

Vu le décret D/2014/173/PRG/SGG de 23 juillet 2014, portant nomination du Directeur Général de l'ARMP,

Vu les dispositions du Code du Travail en vigueur en République de Guinée ;

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'ARMP, adopté par le Conseil de Régulation en sa session du 27 Décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis en place une commission administrative interne, chargée de l'audition des cadres et sociétés impliqués dans la passation du marché d'acquisition deux (02) bus climatisés en faveur du Ministère de l'Enseignement Pré- Universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2 : Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

- 1- Mr Mohamed SANOH, Directeur de la DFAT, Président
- 2- Mr Sadibou TOURE, Chef du Service Audit Interne, Rapporteur,
- 3- Mr Paul BOMBOH Directeur de la Documentation Statistique et Archives, membre
- 4- Mr Mohamed Sedna NANSOKO, Conseiller Coordination et Suivi, membre.

Article 3 : Cette commission doit établir les procès-verbaux issus des auditions individuelles et au besoin, les procès-verbaux des confrontations des mises en cause, ainsi que l'élaboration de la commission chargée de l'instruction de ce dossier d'acquisition des deux bus afin de donner la lumière sur d'éventuelle corruption et de collusion.

Article 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée partout où besoin sera.



Conakry le 29 JAN 2016


Guillaume CURTIS

Ampliations :

CR :	1
DG :	1
Directions Tech. :	4
CEI :	1
DRH :	1
Int :	4/12